

Règlement Déstockage Réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy

Samedi 3 juillet & Dimanche 4 juillet 2021

8h/17h

• Les tarifs

-20 € / 5 truites pour les titulaires d'une carte de pêche en cours de validité

-25 € / 5 truites pour les non-titulaires d'une carte de pêche

• Modes de pêche

-Tous les modes de pêche légaux sont autorisés (appâts naturels ou artificiels, leurres souples, poisson-nageur...etc).

-Une seule canne autorisée en action de pêche par pêcheur.

-Seules les truites peuvent être conservées (remise à l'eau des autres espèces).

-Toutes les truites pêchées doivent obligatoirement être conservées par le pêcheur (il est interdit de remettre une truite à l'eau dans le but d'en prendre une plus grosse ; en cas de non-respect, le pêcheur incriminé sera exclu du plan d'eau sans possibilité de remboursement).

-Les truites doivent être mises à mort immédiatement après leur capture et de manière respectueuse.

-Il est strictement interdit de « vider » ses poissons sur place.

-Il est possible d'acheter plusieurs « options » pour un même pêcheur, chaque option donnant droit à conserver 5 truites. L'option est individuelle.

-La pêche est autorisée indifféremment sur les deux plans d'eau.

• Organisation de la journée :

-La crise sanitaire n'ayant pas disparu, les mesures de distanciation ainsi que le port du masque restent obligatoires pour se déplacer autour du plan d'eau. Une buvette ainsi qu'un point restauration (friterie) seront toutefois disponibles sur place.

-Ouverture du site à 8h.

-Achat de l'option au stand de la Fédération.

-Signature du présent règlement par le(s) participant(s).

-Installation du (des) pêcheur (s).

-Lorsque le pêcheur aura terminé sa partie de pêche, il devra se présenter au stand de la Fédération qui vérifiera les musettes et s'assurera du respect du présent règlement (notamment vis-à-vis du nombre de captures autorisées). En cas de non-respect du nombre de poissons conservés, le pêcheur se verra infliger une amende de 10 € par poisson supplémentaire.

-Fermeture du site à 17h.

• Bienséance

-Les feux à terre sont interdits. Les pêcheurs sont autorisés à faire un barbecue mais devront laisser leur emplacement dans le même état de propreté qu'ils l'ont trouvé (pas de cendres ni de déchets laissés sur place ou à l'entrée du site).

-La pêche est et doit rester un loisir. Merci de respecter les autres pêcheurs présents autour de vous.

Nom & Prénom :

Signature du pêcheur :